

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SÉANCE DU 8 MARS 2025**

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	27/02/2025
En exercice	14	Date de la séance	08/03/2025
Présents	9	Heure de la séance	9H30
Votants	10	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal de Vérac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal		X	BEC Dominique
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne		X	
HAGUENIN Mélanie		X	
HAUCHARD Béatrice		X	
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Madame Magali CATALOGNA est désignée secrétaire de séance.

N° 2025/04-0803 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE

Madame Geneviève CANO-DUMONT fait part d'une situation préoccupante nécessitant l'attribution d'aide sociale pour rebondir.

La personne concernée a été reçue par trois élus de la commission sociale et a fourni les documents utiles à l'étude d'une aide sociale.

Cette personne s'est retrouvée en difficulté financière lors de son arrêt de maladie et du versement à demi-traitement de ses rémunérations mensuelles. Son assurance garantissant le maintien de salaire a tardé à verser les indemnités de compensation.

Cet administré est redevable de deux mois de loyers et provisions pour charges auprès de son bailleur.

DÉCISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE le versement d'une aide sociale d'un montant de 826,75 euros sur présentation des quittances de loyer restant à honorer ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document permettant le versement de cette aide au bailleur en charge du logement.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 8 mars 2025

Le Maire,
Dominique BEC



A Vérac, le 10 mars 2025

Pour copie conforme,

Secrétaire de séance
Magali CATALOGNA

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le



ID : 033-213305428-20250308-2025040803-DE